

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° DN629

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann et Mme Poueyto

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 49 par les mots :

« , notamment par une rémunération compétitive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la compétitivité et la fidélisation des agents du secteur public, et notamment du renseignement, par une rémunération attractive. La rémunération est l'une des principales causes des départs du public vers le privé.